



Abus de confiance et affaire d'escroquerie

Par **Yiwen**, le **09/03/2013** à **21:34**

Bonjour je vous écris en espérant une réponse à mon problème: j'ai prêté de l'argent (6100€) à un "ami" collègue de travail qui était selon ses dires dans l'incapacité de nourrir sa famille (remplir le frigo selon ses mots). La personne a entre temps quitté la boîte ou je travaille encore. Il me dit qu'il allait partir au Qatar travailler et qu'à son retour il me rembourserait. 2 mois après son téléphone portable ne marche plus (seul contact que j'avais de lui). Sauf que j'ai cherché ses coordonnées et je les ai trouvées. Téléphone fixe et adresse. Pour le prêt en question je n'ai fait de reconnaissance de dettes. Je lui ai remis des chèques de 2000, 2500, 2000€ et je lui ai remis 600€ en espèce. Voilà j'espère que j'ai donné tous les éléments nécessaires. En espérant vos réponses. Que dois-je faire? Merci d'avance

Par **chaber**, le **10/03/2013** à **06:28**

bonjour

Sans reconnaissance de dettes remplie et signée dans les formes légales, vous avez effectué des dons à une bonne oeuvre, non reconnue, pour "remplir le frigo"

Par **FRANCK34**, le **10/03/2013** à **08:24**

[fluo]bonjour[/fluo]
chaber a raison

il faut lui envoyer une mise en demeure et attendez sa réponse pour poursuivre ensuite
pour tout savoir sur les recours devant les juridictions
<http://www.fbls.net/recoursjuridiques.htm>

Par **peterkee**, le **16/03/2013 à 17:22**

[fluo]bonjour[/fluo]
comment peut on plaider une affaire de vol en matière pénale
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **16/03/2013 à 18:08**

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (charte du forum)